

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CLEBER N.V.

1. Le cabinet Cleber N.V. est une société anonyme de droit néerlandais dont le siège est à Amsterdam, Pays-Bas. Une liste des avocats qui détiennent des actions dans Cleber N.V. à travers leurs sociétés à responsabilité limitée respectives et qui, conformément à l'usage international, sont également appelés vous sera envoyée sur demande.
2. Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les prestations fournies ou à fournir par ou au nom du cabinet Cleber N.V. ainsi qu'à toutes les relations juridiques entre le cabinet Cleber N.V. et des tiers.
3. Les clauses des présentes Conditions Générales n'ont pas seulement été stipulées en faveur du cabinet Cleber N.V., mais également en faveur des « Associés » (au sens prévu ci-dessus), des directeurs et de toute autre personne travaillant ou ayant travaillé pour le cabinet Cleber N.V., ainsi qu'en faveur de toute personne à qui le cabinet Cleber N.V. a fait appel dans le cadre de l'exécution d'une mission et de toute personne dont pourrait répondre le cabinet Cleber N.V. du fait des actes ou omissions de celle-ci.
4. Toute mission idem est exclusivement acceptée et exécutée par le cabinet Cleber N.V. même lorsqu'une mission a expressément ou tacitement été confiée à une personne déterminée pour être exécutée par celle-ci. L'application des dispositions de l'article 404 du Livre VII du Code civil néerlandais relatives à cette dernière hypothèse et celles du paragraphe 2 de l'article 407 du Livre VII du même Code, prévoyant la responsabilité solidaire dans le cas où une mission est confiée à deux ou plusieurs personnes, est expressément exclue.
5. Le cabinet Cleber N.V. peut, sous sa responsabilité, faire exécuter les missions qui lui ont été confiées par les « Associés » (au sens prévu ci-dessus) et les avocats collaborateurs qu'il désignera, le cas échéant en faisant appel à des prestataires tiers. Le cabinet Cleber N.V. s'engage à choisir ces prestataires tiers avec le plus grand soin. Le cabinet Cleber N.V. ne répond pas des fautes ou manquements commis par ces prestataires tiers dans l'exécution de leurs prestations. Le cabinet Cleber N.V. a le droit d'accepter, au nom de son client, une clause de limitation de responsabilité stipulée par lesdits tiers.
6. Les présentes Conditions Générales s'appliquent également aux éventuelles missions complémentaires ou subséquentes. Toute responsabilité du cabinet Cleber N.V. pour des prestations fournies ou à fournir ou présentant un lien avec une mission qui lui a été confiée, est limitée au montant auquel le cabinet Cleber N.V. peut prétendre dans le cas concerné au titre de l'assurance responsabilité civile professionnelle qu'il a souscrite, majoré du montant de la franchise prévue par les conditions d'assurance pour le cas concerné.
7. Sauf en cas de dol ou faute lourde de la part du cabinet Cleber N.V., le client garantira et indemniserà celui-ci de toutes créances, réclamations et actions qu'un tiers pourrait, à un moment donné, faire valoir ou instituer contre le cabinet Cleber N.V. et qui découlent ou se rapportent directement ou indirectement aux prestations ou services fournis ou à fournir au client ou présentent un lien avec la mission que le client a confiée au cabinet Cleber N.V., ces créances, réclamations et actions comprenant tout dommage et tous frais et dépenses que le cabinet Cleber N.V. peut être amené à subir ou engager à leur sujet.

8. Sauf s'il en a été convenu autrement, les honoraires que le client doit au cabinet Cleber N.V. sont calculés sur la base du nombre d'heures consacrées au dossier multiplié par les tarifs horaires applicables, comme ceux-ci sont fixés par le cabinet Cleber N.V. À part les honoraires, le client payera au cabinet Cleber N.V. les débours avancés par celui-ci pour le client ainsi qu'un montant à titre de frais de bureau (tels que les frais de port et les frais de téléphone, télécopie et photocopie) qui correspond à un pourcentage des honoraires. Toutes les sommes dues sont majorées de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur.
9. Les factures du cabinet Cleber N.V. sont réglables dans le délai indiqué sur la facture. En cas de dépassement du délai de paiement, le cabinet Cleber N.V. a le droit de réclamer des intérêts au taux légal sur les montants impayés à partir du jour suivant la date d'échéance.
10. La relation juridique entre le cabinet Cleber N.V. et le client ou un autre tiers est régie par et soumise au droit néerlandais.
11. Tout litige découlant ou se rapportant (i) à des prestations fournies par le cabinet Cleber N.V. ou à une mission qui lui a été confiée et/ou (ii) à la relation juridique entre le cabinet Cleber N.V. et son client ou un autre tiers, relève de la compétence exclusive et sera exclusivement réglé par le tribunal compétent d'Amsterdam, Pays-Bas, étant entendu que le cabinet Cleber N.V. se réserve le droit de saisir les tribunaux qui, en l'absence de la présente clause attributive de juridiction, seraient compétents pour connaître des litiges nés entre lui et ses clients ou autres tiers.
12. Les présentes Conditions Générales ont été rédigées en néerlandais, anglais, allemand, français et italien. En cas de divergence ou de contradiction entre le texte néerlandais et le texte des traductions des présentes Conditions Générales ou en cas de divergence d'interprétation, le texte néerlandais prévaudra.

Les présentes Conditions Générales ont été déposées au greffe du tribunal d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 7/2008 et sont énoncées sur le site du cabinet Cleber N.V.: www.cleber.nl.